



Répartition du capital social

Par Mega

BONJOUR

Dans une SAS si l'un détient 51% du capital qui est de 1800 et et que l'autre détient 49% combien de parts chaque associé détient il?

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par AGeorges

Bonjour Mega,

La valeur du Capital Social est exprimée en euros. Donc, vous ne dites pas 1.800 mais 1.800?.

Par ailleurs, les statuts de la société fixent la valeur de chaque part. C'est ainsi que l'on peut calculer (et établir, ce qui est indiqué en toutes lettres dans la partie des statuts qui fixe les parts) les pourcentages.

C'est vous (les associés) qui fixez la valeur d'une part. Par exemple 10?, par exemple 100?. Il faut, bien sûr faire en sorte que l'on ne tombe pas sur des fractions (pour les parts). Plus vous avez d'associés, mieux il vaut que la valeur d'une part soit petite.

Exemple.

Capital 1.800?. Valeur d'une part 100?.

Marcel apporte 800?. Il aura donc 8 parts et 44,4% des VOIX.

Jean apporte 1.000?. Il aura donc 10 parts et 55,6% des VOIX.

Ce type de détails est fourni en annexe des statuts et en fait usuellement partie.

Par Mega

Merci beaucoup pour votre réponse.